



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

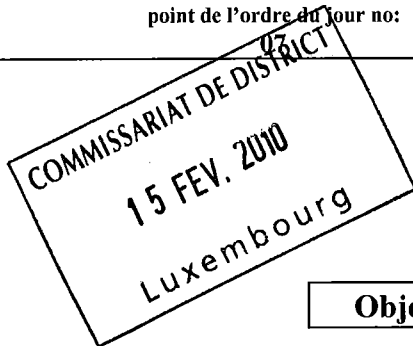
Date de l'annonce publique de la séance:
25.01.10.
Date de la convocation des conseillers :
25.01.10.
point de l'ordre du jour no:

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 5 février 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins,
Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally,
Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Knaff, conseillers



Le Conseil Communal;

Objet: Convention « Maisons Relais pour Enfants »

Vu la convention du 17 janvier 2010 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant les « Maison Relais pour Enfants » ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

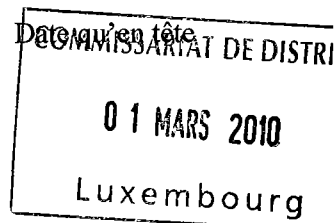
En séance

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.02.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

Service Secrétaire
ESCH Esch/Alzette, le
8 - MARS 2010



N° 57/10/CAC

Vu et approuvé

Luxembourg, le 26.02.10

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.